L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI, 11 JANVIER 1887.

PETITES ANNONCES.

A VENDRE

A VENDRE ou à louer : Une des meilleures villas de cette ville, maison couverte en ardoises avec 4 grandes chambres, cabinet, cuisine, grande cuve, puits, jolie cabane pour cochons et citerne pouvant contenir 35 pièces d'eau. La dite résidence se trouve sur 3 grands terrains. S'adresser au No 171 rue Gravier. 11 janv—1m

A VENDRE—Une épicerie, avec buvette, bien achalandée et faisant de bonnes affaires. Située dans un bon quartier du 2ème district, loyer petit. S'adresser au No 71 rue Decatur. 9 jan—3f

A VENDRE—Deux vastes terrains, parfaitement cultivés, avenue Jourdan, près de la rue Dauphine, avec un cottage neuf, couvert en ardoises, fabriqués dessus et écrire à Grande culture de fleurs rosiers et d'autres plantes : ressources, vignes, etc. Conditions faciles. Louis H. Perret, 38 l'assage de la Bourse. 9 jan—4f

A VENDRE—Le tout ou en partie, 7 lots de terre, large, 210 pieds, face à l'Abreuvoir 125 pieds à l'arrière. Quatre lots sont bâtis et le solde de terre est à louer. Bon pour la Chaux. Ecrire à M. et Lebarge installé comme maison d'affaires. S'enquérir 38 Passage de la Bourse. 9 janv—3f L. H. PERRET.

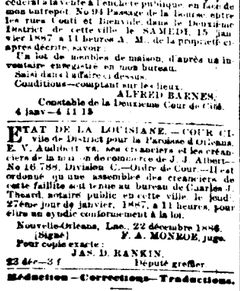

1 Nov—6m—mer 1 sem

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de John Lasera.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 17 039—Division E. —A vis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les jours qui suivront la présente notification, les raisons (si elles ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Yve John Lasera, administratrice de cette succession, ne saurait être approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
7janv—7,11,16.

Succession de Isaac S. Hyams.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 16 072—Division D. Attendu que P. S. Wiltz, jr., administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Isaac S. Hyams décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pourquoi ils ne seraient pas tenus de faire la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
8janv—8,12 17

Succession du Dr J. H. Maillie.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No. 17 852—Division E. —Attendu que P. S. Wiltz jr. administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Dr J. H. Maillie, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pourquoi ils ne seraît pas tenus de faire la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
8janv—8,12 17.

Succession de Wm J. B. Wiltz.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19 848—Division A. —Attendu que Victor G. Bernard a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Wm. J. B. Wiltz décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les six jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
8 jan—8 12 17

Succession de John Eckert.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19 122—Division D. —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les jours qui suivront la présente notification, les raisons (si elles ont) pour lesquelles le compte présenté par J. W. H. Eckert, administrateur de cette succession, ne saurait être approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
7 jan—7,11,16

Succession de Dominique de Gaiscourin

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19 [illegible]—Division E. —Attendu que P. S. Wiltz, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Dominique de Gaiscourin, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
6jan—12 15

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans. Dans l'Affaire ci-dessous—No 19,711—Ordre de Cour—Que les créanciers de feu Mme Rosa Lavisa, veuve de feu Jean Baptiste Rodier, notaire public en cette ville, Lundi le 10 janvier 1887 à 11 heures A. M., peut prendre connaissance du rapport du Liquidateur Henry J. Rhodes notaire public en cette ville. Lundi le 10 janvier 1887 à 11 heures A. M., pour prendre connaissance et y déposer leurs réclamations et pièces à l'appui, et que dans l'intervalle toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens de la dite défunte sont suspendues.

Nouvelle-Orléans, 6 janvier 1887.
(Signé) N. H. RIGHTOR Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
7 jan—3f

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Crescent City Coal Company vs Mangus Blue.

PREMIERE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans. No 41,770.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable T. R. Rozier, Juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je vendrai à l'enchère publique, au local en face des rues Metairie et Columbus, 3me district, le SAMEDI 15 janvier 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir :

Un cheval, un wagon en lot de harnais, un jumper, un vieux wagon trois bannettes, un lot de charbon, un lot de bouches de bois et une bouminore et une machine.

Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée

Conditions—Comptant sur le lieux.

FENDEL HORN
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. 6jan—6 11 15

Louis Touzeintre & Riche

DEUXIEME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans. No 5,575.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique en face de mon entrepôt, No 94 Passage de la Bourse, entre les rues Conti et Bienville, 2e District, de cette ville le SAMEDI 15 janvier 1887 à 11 heures A. M. de la propriété ci-après décrite, savoir :

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant sur les lieux.

ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
4 janv—4 11 18

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans. E. V. Andrews et vs. ses créanciers et les créanciers de la succession de feu Dominique Theard, notaire public en cette ville, le jeudi 27 janvier de janvier, 1887, à 11 heures, pour entendre un avis de conformement à la loi.

Nouvelle-Orléans, Lse, 22 décembre 1886.
(Signé) F. A. MONROE, juge.
Pour copie exacte :
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
23 déc—3f

Rédaction—Corrections—Traductions.

Une longue et terrible maladie, ayant pour principale conséquence la perte de mes forces physiques, je ne suis plus apte qu'à des travaux sédentaires—de plume. Par bonheur pour moi, mes facultés intellectuelles ne sont pas le moins du monde diminuées.

J'amène donc ici que, n'ayant plus la force d'exercer ma profession, je suis disposé à me rendre utile à tous les hommes de toute espèce, de corrections quelconques, et aussi de traduire l'anglais en français.

Dr. C. TESTUT,
Rue St. Louis No 78, en à l'imprimerie rue Carondelet. 6 déc 30 m—

Assurances et Banques.

Bureau de la Compagnie d'Assurance du Peuple de la Nouvelle-Orléans—Nouvelle-Orléans, 7 janvier 1887.—A l'élection annuelle pour les Directeurs de cette compagnie tenue le 28 décembre 1886, le Conseil suivant a été nommé pour servir durant l'année courante :

E. Fogg,	A. Walz,
M. Popovich,	F. Ansfoulk,
B. Salov,	W. Vonderbank,
M. Alascal,	H. Shroeder,
D. Hughes,	C. Bartholomew,
A. D. Finley,	A. Haber,
Theo. L. Sugg,	S. M. Miller,
Chas. Stagger,	Geo. Ellis,
C. Trampy,	O. A. Schneidau,
F. Tormachlen,	Geo. C. Bohn,
N. Seibel,	A. Xiques,
Peter Blaise,	B. Campiglia,
	Frank Barker.

Et à une réunion du Bureau du Directoire, tenue le 4 du courant M. ERNEST JUAGST a été élu Président, M. M. POTOVICH Vice-Président et M. P. M. SCHEIDAU Secrétaire.

P. M. SCHEIDAU,
Secrétaire.
9 janv—5f

Bureaux de la Crescent City Live Stock Landing and Slaughterhouse Company, Facilites Ave St. Brand, 6 janvier 1887—A une réunion régulière du bureau des directeurs de cette compagnie, tenue ce jour, un dividende de TROIS POUR CENT sur le fonds capital a été déclaré et payable le 15 janvier 1887, chambre H. Gallier Court. Les livres de transfert seront fermés le 10 janvier, et tout transfert fait après cette date sera exclu du dividende.

J. N. AUGUSTIN,
Secrétaire.
7 jan—5f

Banque des Citoyens de la Louisiane. —Nouvelle-Orléans, 6 janvier 1887.—AVIS—Election de directeurs pour cette Banque, durant l'année suivante, aura lieu à la Banque lundi 7 février 1887, de 10 A M à 2 P. M.

JAS. J. TARLETON
7 janv.—1m—Ven. Dim. Mer Caissier.

Banque Nationale Mutuelle de la Nlle-Orléans. 28 décembre 1886.—A une réunion du Conseil de Direction, tenue ce jour, un dividende de QUATRE POUR CENT a été déclaré, payable aux actionnaires à partir du 3 janvier prochain.

JOSEPH MITCHEL,
30 déc—15f Caissier.

State National Bank—Nouvelle-Orléans, 24 décembre 1886.—A une assemblée du Conseil de Directeurs, tenue ce jour, un dividende de TROIS POUR CENT a été déclaré payable à partir de MERCREDI 5 janvier 1887.

Les livres du stock seront ouverts, mais les transfertes seront exclus du dividende.

T. R. ROAUE, Caissier.
24 déc—2em

Avis spécial Bureaux de la Compagnie de chemin New Orleans City and Lake.—No 102 rue du Canal, Nouvelle-Orléans, 27 décembre 1886.—A une assemblée régulière du Conseil d'Administration, tenue le 6 de ce mois, un dividende régulier de UN DOLLAR ET DEMI par action sera payé aux actionnaires à partir du 10 janvier 1887. Les transferts avant ce dividende.

JOSEPH MITCHEL,
14 déc— Caissier.

Banque Nationale Germania. [illegible] Nouvelle-Orléans, 6 janvier 1887.—A une assemblée générale des actionnaires de cette compagnie, tenue ce jour, un dividende de DEUX POUR CENT a été déclaré payable à partir de ce jour. Les livres de transfert seront fermés du 10 courant au 20 courant inclusivement.

W. F. LAUNE,
Caissier.
12déc—1mois

Bureau de la compagnie de Navigation du Canal Carondelet, [illegible] Nouvelle-Orléans, 5 janvier 1887.—A une réunion régulière du Conseil d'Administration de la Compagnie, tenue ce jour, un dividende de DEUX POUR CENT a été déclaré payable à partir de ce jour. Les transfertes seront fermés du 10 courant au 20 courant inclusivement.

J. L. BEAUCHE,
Caissier.
12déc—1mois

Banque Nationale d'Etat de la Nouvelle-Orleans, 17 décembre 1886.—Election de sept directeurs, pour servir durant courante, aura lieu au local de la banque, 31 et 33 rue Camp, MARDI, 18 janvier 1887, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M.

H. EGAN,
14déc—à la date Caissier.

Banque Nationale Mutuelle de la Nlle Orléans. Nlle Orléans, 11 décembre 1886.—Election de directeurs pour servir durant l'année courante, aura lieu au local de la banque, 31 et 33 rue Camp, MARDI, 18 janvier 1887, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M.

J. L. BEAUCHE,
14déc—à la date Caissier.

Banque Nationale Mutuelle de la Nlle Orléans. Nlle Orléans, 11 décembre 1886.—Election de directeurs pour servir durant l'année courante, aura lieu au local de la banque, 31 et 33 rue Camp, MARDI, 18 janvier 1887, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M.

J. L. BEAUCHE,
14déc—à la date Caissier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans. Dans l'affaire ci-dessous—No 19,231—Ordre de Cour—Que les créanciers de feu Mme Rosalie Lafitte, veuve de feu Jean Baptiste Rodier, notaire public en cette ville, Lundi le 10 janvier 1887 à 11 heures A. M., peut prendre connaissance du rapport du Liquidateur Henry J. Rhodes notaire public en cette ville, Lundi le 10 janvier 1887 à 11 heures A. M., pour prendre connaissance et y déposer leurs réclamations et pièces à l'appui, et que dans l'intervalle toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens de la dite défunte sont suspendues.

Nouvelle-Orléans, 6 janvier 1887.
(Signé) N. H. RIGHTOR Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
4 janv—3f 6 jan

Athénée louisianais.

Concours littéraire de 1886.

PROGRAMME.

Il y aura deux classes de concurrents, comprenant l'une les hommes, l'autre les femmes.

Chaque classe aura à traiter un sujet séparément.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert à partir du 22 juin 1886 jusqu'au 25 février 1887, inclusivement.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 26 février ; ils seront parvenus si possible, sur papier écrit, bien lisible, avec une marge, et seulement sur le *recto* de la *feuille* ; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvrir seulement les enveloppes des concurrents qui ont reçu les médailles, pour assurer quels sont dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge bon et convenable.

Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée.

La présentation de ces ouvrages sera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour ce circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits qui auront obtenu les mentions, ainsi que les noms des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, s'exposera à être mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir jusqu'à nouvel ordre.

Les sujets choisis sont les suivants, et devront être traités en prose.

Pour les femmes :

NOUVELLE LOUISIANAIRE, HISTORIQUE OU DE FANTAISIE, AU CHOIX DE LA CONCURRENTE.

Pour les hommes :

LAFAYETTE EN AMERIQUE

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER,
P. O. Box 3246.

GROS LOT

$150,000

L. S. L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature dans un but de charité pour aider à l'instruction de l'enseignement public, au capital de $1,000,000.

La création de la Compagnie a été ratifiée par un vote populaire énorme et incorporée dans la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et trimestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

—POUR—

UNE FORTUNE

—Le Grand Tirage Mensuel

CLASSE B.

—DE—

LA COMPAGNIE DE

LA LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

AURA LIEU A LA

Nlle-Orléans,

MARDI, 8 FEVRIER 1887.

2,179 Lots, montant en tout à

$535,000.

Le tirage commencera positivement UNZE HEURES A. M.

A

L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets, à $10 le Billet.

DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de	$150,000	$150,000
1 ... de	50,000	50,000
1 Lot de	20,000	20,000
2 Lots de	10,000	20,000
4 Lots de	5,000	20,000
20 Lots de	1,000	20,000
50 Lots de	500	25,000
100 Lots de	300	30,000
200 Lots de	200	40,000
500 Lots de	100	50,000
1000 Lots de	50	50,000

LOTS D'APPROXIMATION.

100 Lots d'approximation	$300	$30,000
100 ...	200	20,000
100 ...	100	10,000
2,179 Lots s'élevant à		$535,000

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-York entraînes sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par Express à nos frais.

Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées et faire des mandats sur la poste (money orders) payables à

In New Orleans National Bank,
New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early aux tirages dont ils ont la direction, est une garantie d'absolue loyauté et aussi pour chaque porteur de billet une garantie que les chances de tous sont égales, personne au monde ne pouvant savoir à l'avance les numéros que le sort favorisera. Donc, toute personne annonçant qu'elle garantit les lots aux tirages de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, en faisant d'autres promesses impossibles à réaliser, est un flon et un escroc. L'argent remis en réponse à de pareilles annonces est obtenu dans le but de tromper et de dépouiller ceux qui ne sont pas sur leurs gardes.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un canot wagon, 2 charrettes de bois de charpente, 4 mules, 1 lot de harnais, etc.

A. J. Ward & Bis et als vs. leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,209—En vertu d'un ordre de vente en date du 28 décembre 1886, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 11 janvier 1887, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Au local soin des rues Delord et Dryades—

Un long canot pour charrier du bois (canot wagon), deux charrettes de bois de charpente, quatre mules et un lot de harnais, etc.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
30 déc—4 7 11 jan

ANNONCE JUDICIAIRE

E. A. Lambert vs. Veuve Jeanne Burgess.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. No 19,361—En vertu d'un writ de saisie et de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 12 janvier 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les dépendances, situé dans le 2ème District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Coquette, Annie, Orleans Pleur et Johnson, désigné comme lot numéro sept de l'ilet numéro deux cent cinquante-trois.

Le dit terrain mesure trente-sept pieds de face à la dite rue Annie et porte le numéro municipal cent quatre vingt-quatre, et est la même propriété que la défenderesse a acquise de l'Etat de la Louisiane d'après un acte passé le 11me jour de février 1886, par devant A. A. Ker, notaire en cette ville et enregistré au Bureau des aliénations de cette ville et paroisse, dans le livre 122, folio 401.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
11déc—11,14,24,31—7,12jan.

CHARTE

De la Compagnie Créole d'Impression et de Publication de la Louisiane.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE
Etat de la Louisiane,
Ville de la Nouvelle Orléans.

QU'IL SOIT CONNU que CE TRENTIEME JOUR DE DECEMBRE, l'an de Notre Seigneur mil huit cent quatre vingt-six (1886), et de l'indépendance des Etats Unis d'Amérique onze.

Pardevant moi CHARLES THÉODORE SONIAT, notaire public dûment commissionné et qualifié pour la Paroisse de la Nouvelle-Orléans et en présence des témoins ci-après nommés et soussignés, ont personnellement comparu James Legendre, Prosper Lamal, Alcée Fortier, John Augustin, Henry Samory, Charles Lelie, Emile Trépagnier, Jules Lamar, Pierre Lafitte, Arthur Mercier